

TITRE : ENJEUX DE LA COPRODUCTION DE SAVOIRS POUR LES POLITIQUES SOCIALES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE HUMAINE

Sous-titre : Pourquoi et comment instaurer une coproduction de savoirs pour éviter que le difficile accès à certaines informations à cause des mutations des politiques sociales ne réduise l'efficience et l'efficacité de l'accompagnement des personnes en situation de pauvreté humaine en France

Table des Matières

| | |
|--|---|
| Table des Matières..... | 1 |
| Introduction..... | 6 |
| 1 Lien organique entre l'observation sociale et la coproduction de savoirs dans les politiques sociales de lutte contre la pauvreté | 6 |
| 1.1 Essai de définition des politiques sociales | 6 |
| 1.2 Définition de l'observation sociale..... | 6 |
| 1.3 Concept d'angle mort cognitif en politiques sociales..... | 7 |
| 1.3.1 Définition de l'angle mort cognitifs | 7 |
| 1.3.2 Le phénomène de non recours aux droits sociaux induit par les angles morts cognitifs | 7 |
| 1.4 Les relations fonctionnelles entre l'observation sociale et la coproduction de savoirs | 8 |
| 1.4.1 Définition de la coproduction de savoirs en politiques sociales..... | 8 |
| 1.4.2 Typologie fonctionnelle expérimentale des savoirs co-productibles..... | 8 |
| ❖ Les savoirs d'utilité professionnelle :..... | 8 |
| ❖ les savoirs de veille sociale adaptative, anticipative ou exploratoire | 8 |
| ❖ les savoirs transversaux de partage..... | 8 |
| 1.5 Impact des mutations du contexte législatif, institutionnel et socio-économique sur la configuration des savoirs professionnels mobilisables dans les politiques sociales de lutte contre la pauvreté..... | 8 |
| 1.5.1 Les principaux apports en matière de dynamique de coproduction de savoirs des grandes lois..... | 8 |
| ❖ loi contre les exclusions du 29 juillet 1998..... | 9 |
| 1. Création de l'observation de la pauvreté et de l'exclusion sociale :..... | 9 |
| 2. Création des CASU – Commissions d'Action Sociale d'Urgence : | 9 |
| 3. Création d'un comité départemental de coordination des politiques de prévention et de lutte contre les exclusions : | 9 |
| 4. Création des comités locaux de liaison : permettre aux chômeurs et précaires de coproduire des savoirs susceptibles de faciliter leur insertion | 9 |
| 5. La prévision et la programmation concertées avec la création des PRAPS (Programme Régional Accès à la Prévention et aux Soins) : | 9 |

| | |
|---|----|
| ❖ loi 2002-2 | 9 |
| ❖ loi du 11 février 2005 | 9 |
| ❖ Loi sur la cohésion sociale du 18 janvier 2005..... | 9 |
| ❖ Loi du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance et des majeurs | 10 |
| ❖ Loi du 1 ^{er} décembre 2008 portant expérimentation du RSA..... | 10 |
| ❖ Lois du 1 ^{er} août 2003 sur la procédure de rétablissement et la loi du 1 ^{er} juillet 2010 sur la réforme du crédit à consommation | 10 |
| ❖ Les angles morts découlant des difficultés à passer d'une notion de secret professionnel à une notion de secret professionnel partagé pour une approche spatiale et temporelle adaptées de l'usager | 11 |
| ❖ les angles morts issus de la non exploitation de documents fondamentaux | 11 |
| ❖ Les angles morts liés à la démocratie participative : | 11 |
| ❖ Les lacunes de l'observation sociale dans les établissements..... | 11 |
| ❖ Les angles morts cognitifs en matière d'accompagnement des personnes en situation de surendettement..... | 11 |
| 1.5.2 Mutations liées à l'évolution des politiques sociales dans l'Union Européenne | |
| 13 | |
| ❖ Définition de la MOC (Méthode Ouverte de Coordination) | 13 |
| ❖ Définition de la Peer review ou évaluation par les pairs | 13 |
| ❖ Le réseau EAPN (European Anti Poverty Network) : | 13 |
| ❖ Définition de PROGRESS (Programme Européen pour l'Emploi et la Solidarité Sociale) | 14 |
| ❖ Exemple de coproduction de savoirs issue de la MOC, financé par Progress | 14 |
| ➤ Acteurs du projet : | 14 |
| ➤ Lieux d'expérimentation du projet : | 14 |
| ➤ Résultats : | 15 |
| ❖ Les angles morts | 15 |
| 1.5.3 Mutations liées à la prolifération d'observatoires | 15 |
| 1. Compas | 15 |
| 2. Observatoire des inégalités..... | 15 |
| 3. Observatoire social local des CCAS | 15 |
| 4. Observatoire national des Zones urbaines sensibles..... | 15 |
| 5. L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) et l'Observatoire de la jeunesse | 15 |
| 6. Centre d'Analyse Stratégique (CAS)..... | 15 |
| 7. Observatoire national de la petite enfance | 15 |
| 8. Observatoire des familles et leur déclinaison départementale :..... | 15 |
| 9. Observatoire National des Populations de « Majeurs Protégés » (ONPMP) :..... | 15 |
| 10. d'observatoires territoriaux de la DATAR ((Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale)..... | 15 |
| 11. Observatoire sociologique du changement | 16 |
| 12. Observatoire de protection de l'enfance..... | 16 |
| 13. Observatoire national de l'enfance en danger..... | 16 |

| | | |
|------------|--|----|
| 14. | ODAS : Observatoire national de l'action sociale décentralisée : | 16 |
| 15. | L'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES) | 16 |
| 16. | Observatoire prospectif des métiers et des qualifications de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif | 16 |
| 17. | L'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes (OPFH)..... | 16 |
| 18. | Observatoire français des drogues et des toxicomanies | 16 |
| 19. | Institut de recherche et de documentation en économie de la santé | 16 |
| 20. | Institut de veille sanitaire | 16 |
| 21. | Observatoire national de la lecture | 16 |
| 22. | observatoires prospectifs des métiers et des qualifications..... | 16 |
| 23. | Observatoires des loyers : le petit nouveau | 16 |
| 1.5.4 | Mutations liées à la territorialisation des politiques sociales par des approches en termes de Développement Social Local | 16 |
| 1.5.5 | Mutations liées à l'instrumentalisation de l'économie solidaire dans les politiques sociales | 17 |
| 1.5.6 | Mutations liées à la redécouverte des vertus de l'éducation populaire : | 17 |
| ❖ | Exemple l'UNHAJ (Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes) avec les résidences sociales et le projet habitat jeune..... | 17 |
| ❖ | Les angles morts | 17 |
| 1.5.7 | Mutations liées à l'appropriation professionnelle du développement durable | 18 |
| 1.5.8 | Mutations issues des multiples crises financières et socio-économiques..... | 18 |
| 1.5.9 | Mutations en termes de nouvelles exigences théoriques en matière d'approche de la pauvreté..... | 18 |
| ❖ | La trilogie de la souffrance sociale | 18 |
| ❖ | L'inefficacité des approches objectives de la pauvreté monétaire | 19 |
| ❖ | la pauvreté du travailleur | 19 |
| ❖ | le phénomène du recul des frontières de la jeunesse | 19 |
| ❖ | le déterminisme de l'économie cachée de parenté ou plutôt de la déséconomie cachée de la parenté | 19 |
| ❖ | la pauvreté humaine..... | 20 |
| ❖ | la pauvreté subjective..... | 21 |
| ❖ | Les angles morts cognitifs : | 21 |
| 1.5.10 | Appropriation professionnelle laborieuse de la pluridisciplinarité et la transdisciplinarité..... | 22 |
| 1.5.11 | Mutations issues des réformes des programmes de formation des travailleurs sociaux | 22 |
| ❖ | manque d'une cohérence d'ensemble des référentiels qui « entraîne sur le terrain des « chevauchements dans le contenu des métiers »..... | 23 |
| ❖ | la normalisation des référentiels peut mettre en difficulté les nouveaux professionnels dans leur investissement dans le réel social..... | 23 |
| ❖ | Déstabilisation pédagogique des sites qualifiants | 23 |
| ❖ | Conséquences des réformes en termes d'effets de ciseaux : | 24 |

| | |
|--|----|
| 1.5.12 Mutations issues du brouillage des fondements traditionnels des politiques sociales par les pratiques professionnelles | 24 |
| 2 Neutralisation des angles morts cognitifs par la coproduction mutualisée et territorialisée des savoirs..... | 26 |
| 2.1 Exigences méthodologiques du processus de coproduction de savoirs | 26 |
| 1. Impulser une démarche de travail en réseau et en partenariat transcendant les seuls établissements concernés et impliquant une démarche participative ascendante des usagers-citoyens | 26 |
| 2. Adopter une typologie fonctionnelle trilogique des savoirs pour garantir leur opérationnalité :..... | 26 |
| 3. cibler de façon prioritaire les angles morts cognitifs des acteurs et usagers des politiques sociales comme ceux listés de façon non exhaustive par nos travaux..... | 26 |
| 2.2 Contours d'un Observatoire Territorialisé pour l'Inclusion Sociale et contre la Contre la Pauvreté Humaine : OTISPH..... | 26 |
| 2.2.1 Missions de l'OTISPH | 26 |
| ❖ contribuer à la déclinaison territoriale du nouveau plan pluriannuel contre la pauvreté et pour inclusion sociale | 26 |
| ❖ Contribuer à la mise en place d'un chantier de coproduction de savoirs pour remédier au mille-feuilles des seuils de pauvreté monétaire | 26 |
| ❖ Contribuer à l'éradication du phénomène de non recours aux droit sociaux | 26 |
| ❖ Contribuer à la constitution d'une banque d'expériences..... | 26 |
| ❖ Contribuer aux différents diagnostics territoriaux partagés | 27 |
| ❖ Contribuer à la mise en place d'une véritable politique sociale territorialisée, préventive et d'urgence sociale..... | 27 |
| ❖ Etre un observatoire des observatoires pour proposer un guichet territorial unique en matière de savoirs sur les politiques sociales de lutte contre la pauvreté . | 27 |
| ➤ Capitaliser exploiter et optimiser l'expérience des guichets uniques pour gérer l'urgence sociale | 27 |
| ➤ Centraliser Capitaliser et diffuser la production de savoirs issus des observatoires existants..... | 28 |
| ➤ Centraliser et améliorer la connaissance du contenu des documents de régulation collective et individuelle des établissements sociaux par les pilotes. | 28 |
| ➤ Centraliser Capitaliser et diffuser la production de savoirs des travailleurs sociaux en formation validés par leurs écoles : | 28 |
| ➤ Diffuser et contribuer au partage des savoirs pédagogiques issus de co-construction de l'alternance..... | 28 |
| ➤ Garantir une transdisciplinarité et pluridisciplinarité des savoirs professionnels des travailleurs sociaux afin de les décloisonner..... | 28 |
| ➤ Créer et animer une bourse d'offres et de demandes de mutualisation, de capitalisation et de transfert de savoirs issus de bonnes pratiques. | 28 |
| ➤ Contribuer à la diffusion et à l'appropriation sur un territoire des méthodes de coproduction de savoir qui ont fait leur preuve | 28 |
| ❖ Mobiliser et redéployer pour son fonctionnement des moyens existants et solliciter des financements européens de PROGRESS | 29 |
| ❖ Contribuer au développement de l'observation sociale dans les établissements sociaux et médico-sociaux et à la diffusion et mutualisation de leur contenu | 29 |
| ➤ Contribuer à la mise en place d'outils d'observation sociale..... | 29 |

| | |
|---|----|
| ➤ Contribuer à l'adaptation de l'évaluation interne et externe | 29 |
| ➤ Enrichir les écrits obligatoires d'éléments d'observation sociale : | 30 |
| 2.3 Nouveau contexte porteur et favorable pour la mise en place de l'observatoire : Le plan Pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale | 30 |
| 2.3.1 Le silencieux enrichissement du modèle social français par le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale | 30 |
| 2.3.2 Les leviers potentiels de la conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale | 30 |
| Conclusion | 32 |
| Bibliographie : | 33 |

Introduction

Les politiques sociales de lutte contre la pauvreté sont confrontées en France à de multiples et complexes mutations induites par la turbulence permanente de leurs environnements socio-économiques, culturels, juridiques, technologiques et politiques.

Ces mutations génèrent une obsolescence très rapide du capital savoir des travailleurs sociaux et perturbent les mécanismes traditionnels de sa production et son entretien et de son adaptation. Il en découle une légitime interrogation sur les angles morts cognitifs du professionnel et de ses partenaires, sur la réactivité de ses savoirs en matière d'accompagnement de la pauvreté humaine et sur les enjeux de son implication dans un processus dynamique de coproduction de savoirs.

Un observatoire Territorialisé, observatoire d'observatoires pourrait impulser cette dynamique de coproduction des savoirs afin de neutraliser les effets pervers des angles morts cognitifs sur l'efficacité des politiques sociales de lutte contre la pauvreté.

Quels sont les angles morts induits par ses mutations ? Comment un observatoire territorialisé centralisant et mutualisant les savoirs coproduits peut offrir au professionnel accompagnant les personnes en situation de pauvreté des ressources utiles pour gérer l'urgence sociale et prévenir la pauvreté humaine ? Le nouveau plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale peut-il créer un contexte favorable à cette observation sociale de proximité et au processus de coproduction de savoirs qui en découle ?

Telles sont les préoccupations de notre réflexion qui se veut avant tout exploratoire.

1 Lien organique entre l'observation sociale et la coproduction de savoirs dans les politiques sociales de lutte contre la pauvreté

1.1 Essai de définition des politiques sociales

D'après une définition qu'on pourrait qualifier de finalisée, la politique sociale se composerait « des différentes actions mises en œuvre pour augmenter le bien-être global de la société et assurer les différents droits sociaux des citoyens : droit au travail, droit à la santé, droit à la sécurité matérielle » (Bouquet, Jean-yves ; Barrey, Brigitte, 2006, p. 429).

Fort de ces apports nous pouvons affiner la définition des politiques sociales en les considérant comme un ensemble d'objectifs spécifiques, d'actions et de moyens ayant pour finalité de permettre un accès optimisé des usagers-citoyens à leurs droits sociaux fondamentaux dont certains sont opposables. On pourrait de façon non exhaustive, évoquer de ce point de vue : le droit au travail, à un revenu, à la citoyenneté active, à la scolarité, à l'éducation, à la formation professionnelle qualifiante, à l'accès aux soins de santé, au logement opposable, à l'inclusion bancaire et à l'assurance, à la culture et aux loisirs.

Pour être efficaces et efficientes, les politiques sociales doivent se baser sur l'observation sociale.

1.2 Définition de l'observation sociale

Un observatoire est, selon une définition très générale, " un dispositif mis en œuvre par plusieurs partenaires pour suivre l'évolution d'un ou plusieurs phénomènes, dans l'espace et dans le temps "(Moine, 2007).

"L'observation sociale entre dans le champ des politiques sociales et désigne à la fois l'utilisation des connaissances pour l'élaboration ou l'amélioration des politiques publiques et la mise à disposition de ces données aux citoyens pour l'exercice de leurs droits. Elle est constituée d'éléments et d'outils qualitatifs et quantitatifs pour accroître les moyens de connaissance de la société."(Hatzfeld & Spiegelstein, 2000)

Le but premier de l'observation sociale est d'élaborer des politiques sociales qui correspondent aux territoires. Mais aussi, d'avoir une connaissance large et précise pour fonder des politiques sociales adaptées.

Quand l'observation sociale est défailante ou inexistante, des angles morts cognitifs peuvent gangréner les politiques sociales aussi bien dans leur dimension structurelle que conjoncturelle.

1.3 Concept d'angle mort cognitif en politiques sociales

1.3.1 Définition de l'angle mort cognitifs

L'angle mort est le point faible ou vulnérable ou la partie masquée, inaccessible, et ou inexploitable du champ de vision dans les différentes étapes chronologiques d'une politique sociale. Sont concernées l'étape de sa conception, de sa mise en œuvre, de sa surveillance et de son évaluation.

En politique sociale ce concept porte sur :

- le manque d'information (méconnaissance de l'existence d'une aide par l'utilisateur ou le professionnel)
- la mauvaise information
- une négligence de l'information
- une mauvaise utilisation d'information ou utilisation inappropriée de l'information.

Les acteurs des politiques sociales menacés par ce risque d'appropriation inappropriée de l'information et des savoirs inhérents sont : les professionnels, les pilotes, les financeurs, les usagers-citoyens, les observatoires, les centres de formation, et tous les autres médias qui manipulent les informations relatives au secteur social et médico-social.

Ces angles morts entraînent une inefficience (objectif pas atteint) ou une inefficacité (objectif atteint avec de nombreux manques à gagner, des moyens surdimensionnés)

1.3.2 Le phénomène de non recours aux droits sociaux induit par les angles morts cognitifs

On parle de phénomène de non recours aux droits sociaux (Wavrin, Non recours au RSA: des éléments de comparaison, 2011)¹ quand un usager ne peut jouir d'un accès optimisé à ses droits sociaux fondamentaux, bien que ces derniers aient été prévus par les politiques sociales.

Les causes identifiées et identifiables sont multiples. Parmi celles-ci on peut évoquer :

- Les problèmes d'information précédemment évoqués
- Les conditions de prise en charge inadaptées aux réalités sociales : effets de seuil des conditions d'âge ou de ressources ou approche partielle des sources de vulnérabilité de l'utilisateur
- La peur de la stigmatisation, du déshabillage administratif, de la complexité des formalités administratives...

L'observation sociale basée sur une coproduction de savoirs peut éradiquer de nombreux angles morts cognitifs dont le non recours aux sociaux.

¹ <http://odenore.msh-alpes.fr/biblio>

1.4 Les relations fonctionnelles entre l'observation sociale et la coproduction de savoirs

1.4.1 Définition de la coproduction de savoirs en politiques sociales

La coproduction de savoirs est un processus d'observation sociale lato sensu articulant une démarche de participation ascendante et descendante des différents réseaux et partenaires ainsi que des usagers-citoyens. Sa fonction dans la gouvernance des politiques sociales est essentiellement contributive. Il s'agit en effet comme toute démarche d'observation sociale collective de :

1. Collecter, valider scientifiquement, indépendamment et objectivement et de mettre en forme des savoirs en mobilisant tous les acteurs concernés
2. De diffuser et de mutualiser, partager et transférer ces savoirs
3. De neutraliser les angles morts cognitifs précédemment définis
4. D'en assurer l'alimentation et réactualisation permanente

De quels savoirs est-il question ?

1.4.2 Typologie fonctionnelle expérimentale des savoirs co-productibles

De façon exploratoire, nous vous suggérons la typologie suivante.

❖ Les savoirs d'utilité professionnelle :

Agir dans le présent pour gérer l'urgence sociale.

Exemple de savoirs : nouvelle aide facultative ou extra-légale mise en place par un acteur sur un territoire bien délimité

❖ les savoirs de veille sociale adaptative, anticipative ou exploratoire

Se projeter dans le temps et dans l'espace pour mieux s'adapter et pouvoir anticiper de façon optimale

Exemple de savoirs : savoirs issus d'un diagnostic local partagé ou le contenu d'un schéma ou d'un programme territorialisé (Plan Départemental Accueil d'Hébergement et d'Insertion) ou la déclinaison locale d'un plan relatif à un échelon territorial supérieur : national ou européen (Programmes Opérationnels du Fonds Social Européen) dans la Région nord-Pas de calais.

❖ les savoirs transversaux de partage

Ces savoirs sont coproduits par les citoyens-usagers, professionnels, pilotes des politiques sociales : Ensemble, apprendre du passé pour mieux agir et participer dans le présent après une exploration de l'avenir.

Exemple de savoirs : expériences de vie de sortie de pauvreté partagées dans un forum de citoyens ou dans un Réseau d'Echanges Réciproques de savoirs, apprentissage mutuel ou partage de bonnes pratiques des professionnels du secteur social et médico-social

La dynamique de coproduction de savoirs est déterminée par le contexte global de l'accompagnement des personnes en situation de pauvreté et surtout des mutations structurelles qui l'impactent. Ces dernières années, leur nombre a connu une croissance exponentielle alimentée par l'aggravation de la pauvreté des citoyens.

1.5 Impact des mutations du contexte législatif, institutionnel et socio-économique sur la configuration des savoirs professionnels mobilisables dans les politiques sociales de lutte contre la pauvreté

1.5.1 Les principaux apports en matière de dynamique de coproduction de savoirs des grandes lois

1.5.1.1 Présentations des grandes lois

❖ loi contre les exclusions du 29 juillet 1998

La loi contre les exclusions du 29 juillet 1998 dans son titre 3 sur la réforme des institutions sociales comportait déjà des facteurs susceptibles d'influencer la dynamique de coproduction de savoirs. On peut de ce point de vue évoquer :

- 1.** Création de l'observation de la pauvreté et de l'exclusion sociale : articulation de l'échelon national et régional pour collecter, analyser, synthétiser, mutualiser et diffuser les savoirs
- 2.** Création des CASU – Commissions d'Action Sociale d'Urgence : fédérer les savoirs locaux pour permettre aux professionnels de répondre de façon adaptée à l'urgence sociale
- 3.** Création d'un comité départemental de coordination des politiques de prévention et de lutte contre les exclusions : optimiser la gouvernance territoriale
- 4.** Création des comités locaux de liaison : permettre aux chômeurs et précaires de coproduire des savoirs susceptibles de faciliter leur insertion
- 5.** La prévision et la programmation concertées avec la création des PRAPS (Programme Régional Accès à la Prévention et aux Soins) :
Sur la base d'une gouvernance coordonnée, élaborer et mettre en œuvre un programme pour l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies.

❖ loi 2002-2

Les missions de ce texte fondamental : Affiner et promouvoir les droits des bénéficiaires, élargir les missions de l'action sociale et diversifier la « nomenclature » des établissements, services et interventions, améliorer les procédures techniques de « pilotage » du dispositif, instaurer une réelle coordination entre les divers protagonistes et enfin rénover le statut des établissements publics.

Dans cette optique, cette loi ouvrait de nouvelles opportunités en matière de coproduction de savoirs par :

- L'instauration des Conseils de vie sociale ou toute autre forme de participation des usagers (enquête de satisfaction), y compris à son projet socio-éducatif
- Le renforcement des outils collectifs et individuels de régulation des établissements sociaux et médico-sociaux à savoir la planification, l'évaluation, le conventionnement, la contractualisation le groupement et la mutualisation.

❖ loi du 11 février 2005

Ces 2 textes ont influencé la dynamique de coproduction des savoirs en induisant la nécessité d'une appropriation par les professionnels des savoirs :

- sur les leviers de l'insertion professionnelle des PSH(Personnes en Situation de Handicap)
- les données pluridisciplinaires sur la crise du marché du travail.

La démarche d'insertion en milieu de travail aménagé et en milieu ordinaire a dans cette optique subi de remarquables mutations.

Par ailleurs, les personnes en situation de handicap, grâce au principe du droit à la citoyenneté active, ont vu renforcée leur capacité à participer à la vie sociale ; donc aux processus de coproduction de savoirs.

❖ Loi sur la cohésion sociale du 18 janvier 2005

Les équipes de réussite éducative procèdent d'une mobilisation de savoirs partagés pour la réussite éducative des élèves. La pluridisciplinarité est matérialisée par une

collaboration effective entre : directeurs, enseignants, équipes éducatives des collèges, de médecins et d'infirmières scolaires, de psychologues, de psychomotriciens, d'orthophonistes et d'assistantes sociales des CMP, professionnels de l'action éducative périscolaire.

Par ailleurs, cette loi formalise un dispositif de l'économie solidaire fondamental dans l'accompagnement alternatif des personnes en situation de pauvreté. Il s'agit du dispositif de microcrédit social, personnel ou professionnel.

❖ **Loi du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance et des majeurs**

Le secteur de la protection de l'enfance et des majeurs depuis la loi du 5 mars 2007 renforce le potentiel de coproduction de savoirs sur un échelon territorialisé par le partage du secret professionnel. Elle s'est traduite par la création dans chaque département d'une cellule spécialisée permettant aux professionnels liés par le secret professionnel et intervenant pour la protection de l'enfance dans les domaines sociaux, médico-sociaux ou éducatifs, de mettre en commun leurs informations et d'harmoniser leurs pratiques. Hors de ces structures spécialisées, la règle du secret continue de s'imposer.

Les informations sont transmises sous forme anonyme à l'observatoire départemental de la protection de l'enfance et à l'Observatoire national de l'enfance en danger

Par ailleurs la dynamique de coproduction de savoir s'est renforcée avec la réforme des tutelles et curatelles. Il s'agit en l'occurrence « d'un dispositif d'accompagnement social et budgétaire gradué qui est constitué d'un volet « administratif », la MASP (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé, comportant une formule contractuelle et une disposition contraignante et, en cas d'échec, d'un volet judiciaire, la MAJ (Mesure d'Accompagnement Judiciaire) (Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, 2009)

❖ **Loi du 1^{er} décembre 2008 portant expérimentation du RSA**

Cette loi impulse autrement une dynamique de coproduction de savoirs en prévoyant deux types de participation ascendante des bénéficiaires du RSA aux politiques d'insertion qui les concernent.

D'une part, elle impose le principe d'une participation effective des personnes intéressées à la définition, à la conduite et à l'évaluation des politiques d'insertion.

D'autre part, les mécanismes techniques du RSA ont formalisé dans le principe une démarche de concertation, d'association avec les usagers, notamment au sein des équipes pluridisciplinaires.

Par ailleurs, la réforme du pilotage des politiques d'insertion au niveau départemental privilégie largement la démarche de diagnostic partagé, de planification et de contractualisation au niveau départemental.

❖ **Lois du 1^{er} août 2003 sur la procédure de rétablissement et la loi du 1^{er} juillet 2010 sur la réforme du crédit à consommation**

Ces textes instaurent une coproduction de savoirs entre les travailleurs sociaux et les autres acteurs intervenant dans les différentes procédures de traitement du surendettement.

Le travailleur social :

1. partage son expertise sociale au sein des commissions de surendettement avec une voix décisionnelle,
2. peut représenter la personne surendettée dans la phase contradictoire face à la commission de surendettement
3. fait de l'observation sociale dans les phases préliminaires de la procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire

4. effectue un suivi des surendettés bénéficiant de cette mesure pour faciliter leur réinsertion sociale, notamment à travers la mesure de rétablissement personnel. De ce point de vue, l'aide éducative à la gestion du budget est désormais légalement liée à la procédure de surendettement

1.5.1.2 Les angles morts cognitifs

Les bons principes de coproduction des lois précédentes ont du mal à se concrétiser sur le terrain générant de multiples effets pervers en termes d'angles morts cognitifs dont les plus significatifs sont les suivants.

❖ **Les angles morts découlant des difficultés à passer d'une notion de secret professionnel à une notion de secret professionnel partagé pour une approche spatiale et temporelle adaptées de l'utilisateur**

un usager qui déménage, ou qui revient dans le centre après une rupture temporelle de prise en charge par la structure. (alternance d'hiver dans les structures d'accueil d'urgence)

❖ **les angles morts issus de la non exploitation de documents fondamentaux**

- Les angles morts découlant de l'insuffisante exploitation par les professionnels des résultats des diagnostics territoriaux, du contenu des documents de programmation et de prévision des politiques sociales sur plan départemental, régional, national et européen
- Aucune exploitation ou mutualisation souple des indicateurs issus des rapports joints aux comptes administratifs que produisent les établissements dans le cadre de la convergence tarifaire

❖ **Les angles morts liés à la démocratie participative :**

en dépit du cadre législatif favorable à la démocratie participative, l'exercice de celle-ci n'est que potentielle et pas souvent effective à cause du statut fragile de l'usage qui évolue dans un cadre institutionnel fait de rapports de force. En matière de pauvreté, l'utilisateur est souvent rendu vulnérable par les 3 crises qui fragilisent sa capacité à participer au sens d'Amartya Sen. Cette fragilité génère par conséquent une dépendance informationnelle et cognitive de la part des professionnels pour la plupart d'entre eux. D'une démocratie directe souhaitée on passe donc par la force des choses à une démocratie représentative qui n'est pas forcément toujours appropriée. Comme le précisent « Rayssiguier et alii, » le risque est alors de mener des politiques fondées sur les représentations de ceux qui s'expriment au nom des bénéficiaires » (Rayssiguier, yvette ; Jégu, Josianne ; Laforcade, Michel, 2008, p. 365)

❖ **Les lacunes de l'observation sociale dans les établissements**

En dépit de ces évolutions législatives susceptibles de faciliter l'observation sociale dans les institutions sociales, force est de constater, que celle-ci n'est qu'embryonnaire.

❖ **Les angles morts cognitifs en matière d'accompagnement des personnes en situation de surendettement**

- Les commissions de surendettement ne sont pas systématiquement coordonnées avec les services du département alors que cette problématique est au cœur des politiques de lutte contre la pauvreté. La gouvernance de ce dispositif majeur relève plus de l'Etat. Et pourtant, les dettes locatives ou découlant de la précarité énergétique prises en charge par les commissions FSL (Fonds Solidarité

Logement) relèvent bien de situation de surendettement. Mais le FSL est sous la gouvernance du Département et les commissions de surendettement sous celle de l'Etat.

- Les rapports d'activités des différentes commissions de surendettement sont riches de savoirs territorialisés mais manquent de centralisation dans un support unique « mutualisable »
- Les groupes de parole dans le cadre des problèmes de surendettement donnent d'excellents résultats en matière de prise en charge du surendettement et pourtant ces expériences concrètes ne sont pas capitalisées encore moins mutualisées, partagées.
- La loi Lagarde du 1 juillet 2011 vise la prévention du surendettement en limitant la durée de remboursement des crédits à la consommation en fonction de leur montant. Paradoxalement, elle a contribué à augmenter les difficultés de remboursement de ces crédits et surtout de leur aménagement négocié. Une telle réforme relève d'une méconnaissance de la faiblesse de la culture financière de certains ménages. Les augmentations des mensualités de plus de 10% ou de 20 euros exigent une réaction appropriée de l'emprunteur. Pour ce faire, l'analyse financière est supposée n'avoir aucun secret pour lui.
- En pratique, les commissions de surendettement posent comme condition sine qua non de la recevabilité des dossiers des propriétaires ou des accédants à la propriété, la vente du logement. La mort sociale de la personne surendettée est programmée. Il y a donc une méconnaissance notoire de la crise actuelle du logement en France. J'ai moins de dettes mais je suis à la rue, quelle avancée sociale !
- La confusion du patrimoine exclu d'office les professions indépendantes de la prise en charge par les commissions de surendettement. Pourtant, ces professions sont de plus en plus surendettées et de plus en plus « travailleurs pauvres ». Il s'agit dans le contexte actuel, d'exploitants agricoles, d'artisans, de commerçants qui pâtissent de la crise économique actuelle. La condition de la recevabilité de leur dossier est la cessation de leur activité professionnelle. Une absurdité, car le problème de surendettement se doublera fatalement d'un problème de chômage voire d'assistanat. Le comble serait pour l'artisan qu'il soit accédant à la propriété. Certes, la commission pourra le prendre en charge, mais il sera à la rue, au

chômage et dans l'assistanat. Cet angle mort découle surtout de l'ignorance de l'approche subjective de la pauvreté (voir infra)

- Dans les Unités territoriales, la prise en charge du surendettement est assez spécialisée faisant des CESF (Conseiller en Economie Sociale et Familiale) les professionnels les plus adaptés², comparé aux assistants de service social. Dans ces conditions, les délais pour obtenir les rendez-vous étant généralement très longs, pour l'ensemble des travailleurs sociaux, ils le sont encore plus pour ceux qui sont spécialisés dans la prise en charge d'un problème précis dans les services des conseils généraux.

1.5.2 Mutations liées à l'évolution des politiques sociales dans l'Union Européenne

❖ Définition de la MOC (Méthode Ouverte de Coordination)

La Méthode Ouverte de Coordination est une technique de régulation basée sur des règles non obligatoires et flexibles « soft law ». L'objectif de cette méthode est d'induire un processus décisionnel flexible permettant aux acteurs des politiques sociales les moins performants de s'approprier les meilleures pratiques de leurs pairs. La MOC est empruntée aux sciences de gestion de l'entreprise. « Elle s'inspire de la technique de « **benchmarking** » utilisée par les entreprises depuis les années 1950 qui consiste à trouver celui ou ceux qui réalisent dans le monde la manière la plus performante d'une tâche ou d'un processus et à l'adapter à sa propre entreprise » (Rayssiguier, Yvette; Jégu, Josianne; Laforcade Michel, 2008, p. 308) .

Elle a été instituée par le sommet de Lisbonne de 2000 afin de permettre une meilleure convergence des politiques sociales dans les domaines de l'emploi, de la protection sociale et de l'inclusion sociale.

La dynamique de coproduction de savoirs repose sur un processus d'échanges et d'apprentissages mutuels, en d'autres termes par une mutualisation des bonnes pratiques. (Commission Européenne, 2006) (Commission Européenne Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion Unité 01, 2011) (Dehousse, 2004)(IGAS, 2006)

❖ Définition de la Peer review ou évaluation par les pairs

Initiée depuis 2004 dans le cadre du programme communautaire de lutte contre l'exclusion, l'évaluation par les pairs est une méthode consistant à « mettre en œuvre un processus volontaire d'enseignement mutuel grâce auquel les États membres et la Commission développent un échange systématique d'expériences, de systèmes d'évaluation, de politiques, de programmes ou de modalités institutionnelles qui peuvent être considérés comme de bonnes pratiques dans le cadre du processus européen d'inclusion sociale » (CNLE: Conseil National de lutte contre l'Exclusion, 2011).

❖ Le réseau EAPN (European Anti Poverty Network) :

Ce réseau regroupe les associations et les groupes engagés dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans les Etats membres de l'Union européenne. Leur objectif est avant tout par le lobbying et la MOC, de promouvoir le bien-être des personnes en situation de pauvreté en les impliquant dans une démarche participative

² Ce problème des référentiels de formations sera abordé plus loin dans les mutations liées aux réformes de la formation des travailleurs sociaux

❖ **Définition de PROGRESS (Programme Européen pour l'Emploi et la Solidarité Sociale)**

Le Programme Européen pour l'Emploi et la Solidarité Sociale, appelé PROGRESS a été créé en 2006(Commission Européenne, 2006) pour soutenir financièrement la mise en œuvre des objectifs de l'Union européenne dans les domaines suivants :

- Emploi
- Inclusion et protection sociales
- Conditions de travail
- Non-discrimination
- Égalité entre les femmes et les hommes

En matière de protection et d'inclusions sociales, Protection et intégration sociales

Programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale, appelé Progress a pour objet de soutenir la mise en œuvre de la méthode ouverte de coordination (MOC) dans le domaine de la protection et de l'intégration sociales par les moyens suivants :

- a) améliorer la compréhension des questions touchant à l'exclusion sociale et à la pauvreté et des politiques en matière de protection et d'intégration sociales, notamment par des analyses et des études et par l'élaboration de statistiques et d'indicateurs communs, dans le cadre de la MOC dans le domaine de la protection et de l'intégration sociales;
- b) suivre et évaluer la mise en œuvre de la MOC dans le domaine de la protection et de l'intégration sociales et ses incidences aux niveaux national et communautaire, et analyser l'interaction entre ladite MOC et d'autres domaines politiques ;
- c) organiser des échanges concernant les politiques, les bonnes pratiques et les approches novatrices et promouvoir l'apprentissage mutuel dans le cadre de la stratégie en matière de protection et d'intégration sociales ;
- d) renforcer la sensibilisation, diffuser des informations et stimuler le débat sur les principaux défis et questions politiques abordés dans le cadre du processus de coordination communautaire en matière de protection et d'intégration sociales, y compris parmi les partenaires sociaux, les acteurs régionaux et locaux, les organisations non gouvernementales et les autres parties intéressées;
- e) développer la capacité des principaux réseaux au niveau européen à soutenir et à développer encore davantage les stratégies et les objectifs politiques communautaires dans le domaine de la protection et de l'intégration sociales. (Commission Européenne Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion Unité 01, 2011, p. 6)

❖ **Exemple de coproduction de savoirs issue de la MOC, financé par Progress**

Nom du projet : Pour une Europe sociale, apprenons la MOC ! (Fondation Armée du Salut, 2010)

➤ **Acteurs du projet :**

- La Fondation de l'Armée du Salut. Pilote le projet au niveau national.
- Le Secours Catholique
- L'UNIOPSS (Union Nationale Interfédérale des œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux)
- La DGAS (Direction Générale de l'Action sociale) remplacé plus tard par la DGCS (Direction Générale de Cohésion Sociale)
- L'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale)
- EAPN France

➤ **Lieux d'expérimentation du projet :**

- Une dimension nationale à partir de l'agrégation des expériences régionales
- Une dimension régionale : Nord-Pas-de-Calais, Haute Normandie, Champagne Ardenne, Ile-de-France, Rhône Alpes, PACA

Le choix des régions ci-dessus s'explique par l'expérience des 3 premières sur le Projet « Regards croisés sur les politiques d'inclusion sociale » et par la présence de relais associatifs fortement engagés sur le thème de la démocratie participative pour les autres.

➤ **Résultats :**

- **Un cahiers de propositions concrètes³** (Fondation Armée du Salut, 2010)
- **Une synthèse des échanges** (Fondation Armée du Salut, 2010)

❖ **Les angles morts**

Ces projets innovants n'ont pas eu l'écho qu'ils méritent chez les acteurs des politiques sociales de lutte contre la pauvreté y compris sur les territoires ciblés. Le transfert n'a donc pas été optimisé ce qui représente un manque à gagner.

1.5.3 Mutations liées à la prolifération d'observatoires

1.5.3.1 Les principaux observatoires dans le champ des politiques sociales

Sans prétendre à aucune exhaustivité, la France compte de nombreux observatoires susceptibles d'intéresser le domaine social.

1. Compas

Le Compas analyse depuis 20 ans la situation économique et sociale des territoires. Implantée à Nantes, Paris et Strasbourg, la société dispose d'une expertise incomparable dans le domaine de l'analyse des transformations sociales des territoires, fondée sur son expérience et la maîtrise des outils techniques.

La société est spécialisée dans trois principaux domaines : l'analyse des besoins sociaux - notamment pour les centres communaux d'action sociale, l'observation sociale - en particulier la mise en place d'observatoire territoriaux - et les études thématiques. Elle dispose d'un pôle informatique et d'un département de recherche-développement.

2005 : Création de la Base documentaire du Compas

2009 : Création de l'Observatoire des inégalités territoriales.

2011 : Création du Centre d'observation de la société. (Site internet de COMPAS)

2. Observatoire des inégalités

3. Observatoire social local des CCAS

4. Observatoire national des Zones urbaines sensibles

5. L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) et l'Observatoire de la jeunesse

6. Centre d'Analyse Stratégique (CAS)

Le Centre d'analyse stratégique (Cas) a pris en 2006 la succession du Commissariat général au plan créé en 1946. Il publie toujours des études sociales fondamentales.

7. Observatoire national de la petite enfance

8. Observatoire des familles et leur déclinaison départementale :

Observer pour partager une connaissance et un outil de travail pour les UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)

9. Observatoire National des Populations de « Majeurs Protégés » (ONPMP) :

L'Observatoire National des Populations "Majeurs Protégés" (ONPMP) réalise chaque année une étude exhaustive de l'ensemble de la population majeure protégée dont la mesure de protection est assurée par une Union départementale des associations familiales (UDAF), soit près de 120 000 personnes.

10. d'observatoires territoriaux de la DATAR ((Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale)

³ http://www.armedusalut.fr/fileadmin/user_upload/docs/pdf/europe/LaMOC-cahier_de_propositions-26nov.pdf

- 11.**Observatoire sociologique du changement
- 12.**Observatoire de protection de l'enfance
- 13.**Observatoire national de l'enfance en danger
- 14.**ODAS : Observatoire national de l'action sociale décentralisée :
Créé le 14 juin 1990, l'Observatoire national de l'Action sociale décentralisée (ODAS) est un organisme indépendant qui a pour objet d'apporter son concours aux différents acteurs publics pour une meilleure connaissance des publics en difficulté et des moyens mobilisés, et notamment d'analyser les dispositifs et les pratiques mis en œuvre pour répondre aux besoins sociaux
- 15.**L'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES)
- 16.**Observatoire prospectif des métiers et des qualifications de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif

- 17.**L'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes (OPFH)
- 18.**Observatoire français des drogues et des toxicomanies
- 19.**Institut de recherche et de documentation en économie de la santé
- 20.**Institut de veille sanitaire
- 21.**Observatoire national de la lecture
- 22.**observatoires prospectifs des métiers et des qualifications
- 23.**Observatoires des loyers : le petit nouveau

1.5.3.2 Les principaux angles morts

Le paysage social français se caractérise par une profusion d'observatoires véhiculant parfois des informations identiques, redondantes voire contradictoires. Ces insuffisances rendent pertinentes la question de l'observatoire des observatoires pour mieux mutualiser leurs informations. Cette question est d'autant plus pertinente que de nombreux professionnels en ignorent l'existence dans leur mission de veille sociale et documentaire pour l'action. Une centralisation pourrait limiter ce manque à gagner.

1.5.4 Mutations liées à la territorialisation des politiques sociales par des approches en termes de Développement Social Local

Le développement social Local peut être défini comme un processus collectif permettant d'imaginer « *certaines solutions aux problèmes économiques et sociaux et de les mettre en œuvre avec ceux qui en sont les acteurs et les bénéficiaires* ». (Pagneux, 2009)

Il guide les pratiques professionnelles par la promotion :

- de l'approche collective,
- de démarche participative,
- de diagnostic territorial partagé.

Le DSL intègre 3 dynamiques de développement (Bouquet, Jean-yves; Barrey, Brigitte , 2006, p. 177 et s) :

1. Le développement personnel qui caractérise la relation d'aide avec les usagers
2. Le développement social qui caractérise le travail sur les solidarités et le tissu social local d'un territoire
3. Le développement organisationnel qui caractérise le processus d'évolution participative des organisations et une nouvelle gestion des politiques publiques

Les multiples expériences locales réussies dans ce domaine sont très peu mutualisées au niveau national. Cet angle mort pourrait être neutralisé par un observatoire territorialisé pour les mettre à la disposition des autres acteurs impliqués dans des dispositifs de type DSL.

1.5.5 Mutations liées à l'instrumentalisation de l'économie solidaire dans les politiques sociales

L'économie sociale et solidaire dans le contexte actuel, offre de nombreuses opportunités de prise en charge adaptée aux politiques sociales de lutte contre la pauvreté.

D'abord parce secteur hybride entre la logique non marchande et la logique marchande, elle permet d'accompagner en limitant au maximum les risques d'assistanat. Elle privilégie en effet la démarche d'acteur.

D'autre part, parce qu'économie sociale aussi, elle a su exploiter les leviers du monde associatif, acteur incontournable dans la lutte contre la pauvreté.

Enfin, souvent non monétaire ou basée sur un partenariat avec des acteurs économiques puissants (grandes surfaces, banques, industries agro-alimentaires) elle ne nécessite que très peu de moyens pour des interventions efficaces ; ce qui paraît adapté en période de disette budgétaire.

L'efficacité actuelle du microcrédit social, des épiceries solidaires, des réseaux d'échanges réciproques de savoirs et des systèmes d'échanges locaux témoigne de ce dynamisme particulier.

Cette capacité des dispositifs d'économie solidaire en fait des lieux d'excellence pour la coproduction de savoirs en politiques sociales

1.5.6 Mutations liées à la redécouverte des vertus de l'éducation populaire :

❖ Exemple l'UNHAJ (Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes) avec les résidences sociales et le projet habitat jeune

L'UNHAJ fédère des associations et organismes, gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs ou spécialisés dans le logement et l'insertion des jeunes de 18 ans à 30 ans. Ses missions vont au-delà du logement et s'étendent à des services favorisant l'accès à l'emploi, à la santé, aux transports et à la culture.

L'UNHAJ réalise un Projet nommé « Habitat jeunes » qui à travers une approche globale et une appropriation de la démarche d'éducation populaire essaye d'agir sur tous les leviers permettant une insertion socioprofessionnelle des jeunes : l'emploi mais aussi une consolidation de tous les pré-requis professionnels du jeunes autour de la problématique du logement : accès à l'emploi sous différentes formes, alimentation, citoyenneté et accès aux droits, mobilité , autonomie en matière de transport, santé...

Dans leur application pratique de l'éducation populaire, ils essayent de créer à travers ce projet, les conditions pour que chaque s'épanouisse et trouve la place de citoyen qui lui revient, pour qu'il soit acteur de la construction de son savoir par l'interaction et la confrontation avec le savoir des autres(Site internet de l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ))

❖ Les angles morts

L'éducation populaire dans l'accompagnement des personnes démunies, procède d'une dynamique de réactivation des capacités d'autonomie de ces dernières. Cette qualité est de nature à limiter l'infantilisation ambiante des usagers. Ce risque découle d'une aliénation de l'individu en rapport avec l'adhésion forcée à des valeurs dominantes et ce au nom de la lutte contre l'assistanat. La valeur ajoutée sociale d'une activité d'insertion à laquelle l'utilisateur adhère (parce qu'ayant plus de sens pour lui) est sans doute plus reconstrucrice qu'un travail normé même s'il garantit une valeur ajoutée économique.

1.5.7 Mutations liées à l'appropriation professionnelle du développement durable

Les (3+ 1) piliers du développement durable sont : l'équité sociale, la performance économique et la protection de l'environnement sans oublier le critère transversal de la bonne gouvernance. Pour le professionnel du secteur social, la bonne gouvernance et l'équité social posent moins de problèmes en termes d'appropriation que la performance économique et la protection de l'environnement. Ces 2 derniers paraissent plus abstraits même si en matière de lutte contre la pauvreté, des actions d'utilité sociale comme l'écocitoyenneté et la gestion de la précarité énergétique offrent des leviers importants dans le contexte actuel.

La représentation qu'a le professionnel de l'efficacité économique est avant tout celle de la rigueur budgétaire dans la gestion des fonds publics au détriment de la qualité de la prise en charge.

1.5.8 Mutations issues des multiples crises financières et socio-économiques

Depuis 2007, la crise des subprimes et celle des dettes souveraines ont entraîné une mutation des politiques sociales de lutte contre la pauvreté. D'abord, Sur le plan quantitatif, le nombre de personnes en situation de pauvreté a augmenté et celui des personnes touchées par les pauvretés catégorielles aussi. Il s'agit de ce point de vue, de la pauvreté des enfants, des familles monoparentales, des personnes âgées, des ruraux, travailleurs, des jeunes et des étudiants.

Plus préoccupant, les acteurs en charge des politiques sociales de lutte contre la pauvreté se sont eux-mêmes appauvris. Déficits budgétaires et difficultés financières de l'Union européenne, de l'Etat, des administrations de la sécurité sociale, des collectivités locales et des associations gestionnaires ainsi que de leurs financeurs privés (dons, parrainage et mécénat social)

Enfin, l'opinion publique s'est radicalisée dans le jugement des personnes démunies puisqu'elles sont de plus en plus stigmatisées au point de générer chez certaines, un sentiment de culpabilité aggravant les conséquences de leurs crise matérielle.

Le constat qui s'impose, est que les politiques sociales n'ont pas encore pris la juste mesure des conséquences sociales liées à ces crises. Cela induit des angles morts préjudiciables. Le travailleur pauvre doit toujours « négocier son statut de pauvre pour ne pas être taxé de mauvais pauvre » en d'autres termes de fraudeur. La lutte contre la fraude sociale même si elle procède de la recherche de l'application du principe du « juste droit », livre les démunis à la stigmatisation et à la condamnation populaires ; générant un phénomène de non recours aux droit sociaux. Les vecteurs en sont un renforcement du déshabillage administratif et la démultiplication d'obstacles dans le parcours du combattant administratif du pauvre pour accéder à ses droits sociaux fondamentaux.

1.5.9 Mutations en termes de nouvelles exigences théoriques en matière d'approche de la pauvreté

❖ La trilogie de la souffrance sociale

Une personne en situation de pauvreté ne vit pas qu'une crise matérielle. A celle-ci se rajoutent deux autres crises à savoir une crise des liens sociaux et enfin une crise de sens .Pour ces personnes, la crise de sens se renforce et interpelle de plus en plus les professionnels puisque source de non recours aux droits et surtout, de perte d'estime de soi.

L'appropriation professionnelle de cette trilogie repose de façon incontestable sur une dynamique de coproduction de savoirs. On ne peut être spécialiste en tout.

❖ **L'inefficacité des approches objectives de la pauvreté monétaire**

Les approches par les seuils de pauvreté monétaire ont débouché sur le mille-feuilles des seuils de pauvreté, source d'un traitement inégalitaire de pauvreté en fonction du seuil retenu par l'institution.

Le chantier de la définition opérationnelle de la pauvreté repose sur une coproduction de savoirs par tous les partenaires impliqués. L'objectif est d'élaborer une définition commune de la pauvreté pour éviter un traitement inégalitaire.

❖ **la pauvreté du travailleur**

La pauvreté du travailleur, une des pauvretés catégorielles en évolution constante, a révélé pendant plusieurs décennies les angles morts du travail social puisque la plupart du temps les personnes concernées sont considérées comme trop riches pour être prises en charge par les professionnels mais en réalité trop pauvres pour se prendre en charge elles-mêmes.

Il a fallu la création du RSA activité pour atténuer cette exclusion mais à l'heure actuelle ce dispositif est perfectible car il souffre d'un non recours aux droits sociaux avec un des taux les plus forts en France soit 68%.

❖ **le phénomène du recul des frontières de la jeunesse**

Le phénomène du recul des frontières de la jeunesse regroupe 3 événements majeurs dans la vie d'un homme : la fin des études et l'entrée dans la vie active, le départ de chez ses parents et la formation d'une famille (Galland, 1996)

Une des mutations majeures de ces dernières années réside dans le fait que ces 3 événements ont subi 3 types de changement : ils sont plus tardifs, ils sont moins synchronisés, et ils sont moins définitifs.

Les jeunes exercent donc une pression telle sur le budget familial de leur parent ou grands parents, qu'il peut y avoir induction ou aggravation d'une pauvreté humaine ou catégorielle. On peut citer en exemple la pauvreté du travailleur et la pauvreté des personnes âgées.

Un des angles morts des politiques sociales surtout familiales réside dans le fait qu'elles n'ont pas intégré et opérationnalisé de façon appropriée ce phénomène pourtant majeur dans leurs systèmes de redistribution verticale et horizontale.

Ceci explique sans doute la vulnérabilité plus grande des jeunes entre 21 ans et 25 ans.

❖ **le déterminisme de l'économie cachée de parenté ou plutôt de la déséconomie cachée de la parenté**

De nombreux auteurs ont étudié le déterminisme d'une économie cachée de la parenté (Attias-Donfut, 1996)(Déchaux, 1994). Celle-ci serait basée essentiellement sur 3 générations qui s'échangent 3 types d'aides ayant des fonctions spécialisées. Les aides financières échangées ont une fonction de redistribution verticale, les aides domestiques, une fonction de soutien domestique. Cette fonction est d'autant plus vitale pour la personne qui en bénéficie que ce type de soutien a pris une plus grande valeur marchande ces dernières années. En témoigne le poids économique important des services à la personne.

En matière de pauvreté, les aides réticulaires représentent sans doute une des pièces maîtresses du bouclier que peut produire une famille pour protéger ses membres. L'école ne pourra être un vecteur d'inclusion que si la famille de l'élève n'est pas défaillante dans ses missions d'appui de la communauté éducative.

L'évolution de la société actuelle nous autorise à parler plutôt d'une déséconomie cachée de la parenté car pour être moins vulnérable à certaines formes de pauvreté, parfois, « il vaut mieux être seul que mal accompagné ».

L'homogamie sociale cumulée au recul des frontières de la jeunesse génèrent des coûts et donc des freins à la sortie de pauvreté : cumul de vulnérabilité au sein du couple, difficulté à faire garder ses enfants surtout ceux en bas âge et pas encore scolarisés, un conjoint qui freine ou s'oppose à l'activité professionnelle de l'autre, surendettement suite à un crédit souscrit pour aider une jeune adulte de la famille....

Les déséconomies d'échelle⁴ de la parenté sont induites par la mauvaise compensation par les politiques sociales des coûts économiques que génère le jeune adulte sur l'économie familiale.

Les déséconomies cachées de la parenté constituent par conséquent un angle mort des travailleurs sociaux dans leur prise en charge de la pauvreté.

❖ la pauvreté humaine

L'approche la plus courante parce que la plus facile de la pauvreté d'un usager est basée sur ses ressources monétaires. Il s'agit de l'approche monétaire. Cette approche partielle ne permet pas d'appréhender les capacités ou incapacités de la personne. L'analyse ainsi faite est statique alors qu'en la matière, il convient de privilégier les éléments de la dynamique de sortie de pauvreté en d'autres termes les vecteurs de son autonomie. La relation d'aide ne peut dans ces conditions, qu'être essentiellement financière avec comme corolaire une aggravation de l'assistanat.

L'approche humaine que propose Amartya Sen est d'autant plus adaptée à l'accompagnement des personnes démunies que non seulement elle complète la question des manques par celle des incapacités, mais elle est multicritère de surcroît. En plus de la question des ressources monétaires, elle introduit des critères portant sur les pré-requis professionnel tels que les savoirs, la santé et la participation à la vie sociale. Les leviers du développement humain, de l'autonomie sociale sont donc mieux diagnostiqués. (Sen A. , L'indice de développement humain , 2003) (Sen A. , L'indice de développement humain , 2003)(PNUD, 2013)(Sen A. , Commodities and Capabilities, 1985)

L'approche humaine de la pauvreté offre par conséquent de nombreuses opportunités de coproduction de savoirs. Le travail sur les incapacités rend impératif un travail en réseau et en partenariat : Ateliers santé, socio-esthétisme, jardinage, gestion du budget familial, théâtre....

⁴ Par opposition aux économies d'échelle

❖ la pauvreté subjective

La pauvreté subjective est une des huit approches de la pauvreté monétaire. La plupart des seuils de pauvreté de l'approche monétaire privilégient la mesure objective alors que l'approche subjective elle, se centre sur le sujet et donc sur la personne en situation de précarité. Est donc privilégiée son appréciation de sa vulnérabilité financière personnelle, de sa souffrance sociale.

« Plutôt que de fixer arbitrairement le seuil, le statisticien peut chercher à révéler l'opinion de la population sur le seuil de pauvreté. Une approche dite « subjective » estime le seuil à partir d'enquêtes d'opinion où des personnes sont interrogées sur la somme d'argent nécessaire pour vivre). »(Hourriez & Bernard, 1997, p. 43 et s) (Sénat, 2008) (Lolivier & Verger, 1997)

La pauvreté subjective est opérationnalisée par 2 approches :

- l'approche de Rainwater : chaque enquêté indique le revenu minimum nécessaire pour que vive une famille représentative comprenant deux adultes et deux enfants » (Rainwater, 1974)).
- L'approche de l'université de Leyde : le sujet dans l'enquête devrait préciser ce dont un ménage comme le sien a besoin pour vivre. (Colosanto, Kapteyn, & Van der Gaag, 1984)

Bien que décriée, cette approche a le mérite de prendre en considération, pour une fois, la parole de l'utilisateur citoyen. Ses représentations peuvent donc pour le travailleur social constituer un vecteur de coproduction de savoirs et l'éclairer dans sa prise en charge.

❖ Les angles morts cognitifs :

L'objectivisation et la standardisation excessives de la prise en charge du sujet en situation de pauvreté peuvent entraîner une minoration des éléments suivants qui peuvent pourtant contribuer à une dynamique de sortie de pauvreté :

- 1- En matière de pauvreté, le plus important ce n'est pas ce que l'on est mais plutôt ce que l'on pense qu'on est. La perte de l'estime de soi, la perte de repères, le sentiment d'inutilité sociale en d'autres termes la crise de sens peuvent, si on n'en prend pas la juste mesure, générer un immobilisme dans la pauvreté. L'approche objective et monétaire de la pauvreté peut amener le travailleur social à ne s'intéresser qu'à l'arbre qui cache la forêt (de souffrance sociale) : les ressources monétaires
- 2- Les documents objectifs produits comme justificatifs de revenus pour une prise en charge, cachent souvent des fragilités personnelles, subjectives qui relèvent par exemple de déséconomies cachées de la parenté : homogamie sociale, prise en charge de jeunes adultes fiscalement autonomes mais qui sont en réalité une charge issue de recul des frontières de la jeunesse. Des « Tanguy⁵ » à distance.
- 3- Les incapacités au sens d'Amartya Sen peuvent ainsi être appréhendées dans cette représentation de l'utilisateur : exemple une incapacité à gérer son budget, une incapacité à valoriser ses savoirs, une incapacité à vivre longtemps et en bonne santé, une démotivation par rapport à la valeur travail ...

⁵ Personnage principal du film Tanguy, une comédie française réalisée par Étienne Chatiliez, sortie en 2001.

1.5.10 Appropriation professionnelle laborieuse de la pluridisciplinarité et la transdisciplinarité

« Prendre comme fondement des politiques sociales, la protection sociale est certes inévitable mais ne saurait conduire à ignorer la dimension extensive du champ du social. »(Rayssiguier, Jégu, & Laforcade, 2008, p. 23)

Les politiques sociales lato sensu renvoient à bien d'autres domaines que ceux de la protection sociale. Elles englobent surtout en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté des actions, des activités, et des apprentissages qui en plus d'être « touche à tout » s'inscrivent dans la pluridisciplinarité (Caractère de ce qui intègre plusieurs disciplines) et la transdisciplinarité (Aptitude à faire communiquer des disciplines du savoir habituellement séparées) .

En termes de disciplines on peut évoquer les formations contributives suivantes : sociologie, anthropologie, santé publique, psychologie, L'économie sociale et solidaire, Gestion du budget familial, La médiation familiale, Le droit, Le financement de l'action sociale, La sociologie et l'ethnologie, la philosophie, les techniques quantitatives, la méthodologie de projet, Les techniques de diagnostics territoriaux et d'évaluation, Les sciences de l'éducation, Le management, Le marketing social, l'Urbanisme, la Géographie humaine...

Ces champs disciplinaires sont jugés hermétiques voire rébarbatifs par les travailleurs sociaux en formation.

Certains des savoirs acquis sont souvent perçus par les professionnels en formation comme manquant de légitimité, comme dépourvus d'utilité professionnelle.

Généralement, il faut attendre qu'ils reviennent en formation de type CAFERIUS ou CAFDES pour assouplir voir changer ce jugement négatif.

1.5.11 Mutations issues des réformes des programmes de formation des travailleurs sociaux

Les futurs professionnels ont vu leur formation par alternance faire l'objet de plusieurs réformes depuis 2004 (Arrêté du 20 octobre 2008 modifiant l'arrêté du 29 juin 2004 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social, 2008)(Décret n° 2007-899 du 15 mai 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, 2007)

De façon générale, ces réformes ont abouti au renforcement des points suivants dans le parcours de formation : Le développement social local ou territorialisé après un diagnostic partagé, la veille sociale, le travail en réseau et en partenariat dans une relation d'aide individuelle ou collective.

Dans la problématique qui nous concerne, les points de la réforme qui interpellent toute la communauté formative à l'heure actuelle, c'est sans doute la mise en difficultés sur les sites qualifiants des référentiels professionnels tels que normalisés par les auteurs de la réforme ou représentés par les stagiaires. (Paquet, la formation des travailleurs sociaux à l'épreuve des référentiels, 2013)

Parmi les problématiques au cœur des débats actuels on peut mentionner de façon non exhaustive les écueils suivants.

❖ **manque d'une cohérence d'ensemble des référentiels qui « entraîne sur le terrain des « chevauchements dans le contenu des métiers »⁶**

Cet effet pervers concerne surtout les métiers de niveaux 3 : Assistants de service social, Conseillères en Economie sociale et familiale et éducateur spécialisé « Lorsque les assistants de service social ont une faible pratique dans le domaine de l'intervention collective, ils peuvent être tentés d'avoir recours à leurs collègues CESF, qui ont souvent des pratiques plus développées. La proximité des compétences justifie cette manière de faire »⁷

Par ailleurs, en matière d'accompagnement des personnes en situation de pauvreté, il est à noter que les CESF sont plus sensibilisées aux questions bancaires et financières que les ASS pour lesquels on sent toujours des réticences.

Dans les permanences, les assistants de service puisqu'elles sont plus nombreuses, sont plus disponibles pour des rendez-vous que les CESF. Cela complique la mobilisation d'une aide d'urgence dans les relations d'aide individualisée ou pour l'organisation d'actions collectives dans le cadre d'un travail en réseau ou en partenariat.

❖ **la normalisation des référentiels peut mettre en difficulté les nouveaux professionnels dans leur investissement dans le réel social**

Les référentiels ont standardisé les compétences ce qui rend difficile l'adaptation et la réactivité des nouveaux professionnels aux situations sociales parfois extrêmes ou déstabilisantes rencontrées sur le terrain « **La compétence, c'est ce qui se fabrique en situation** »⁸

De ce point de vue, certains professionnels peuvent avoir des réactions inadaptées à des situations de violence ou d'agressivité des personnes en situation de pauvreté en détresse sociale. Exemple de réponse, une stigmatisation, une culpabilisation de l'usager au point de générer un phénomène de non recours au droits sociaux.

Par ailleurs on peut faire observer la conciliation souvent difficile entre le souci des étudiants de respecter à la lettre le référentiel du diplôme préparé et les attentes du terrain.

❖ **Déstabilisation pédagogique des sites qualifiants**

L'importance accordée aux compétences a transformé les terrains de stage en « sites qualifiants » dont les professionnels acquièrent par la force des choses un statut de formateur. Cette mutation peut être déstabilisante D'où des problèmes d'adaptation pédagogiques surtout sur des lieux de stage où l'urgence sociale oblige à innover en permanence.

Dans ces conditions, « il n'est pas rare d'avoir des difficultés avec des stagiaires déjà plein de certitudes et donc en difficulté de se laisser bousculer dans leurs représentations »⁹

Enfin les conséquences de cette déstabilisation peuvent être aggravées par un conflit de génération dû au vieillissement de la pyramide des âges des professionnels surtout de l'encadrement et des rapports de force institutionnels.

⁶ (Paquet, la formation des travailleurs sociaux à l'épreuve des référentiels, 2013)

⁷ Marc Fourdrignier cité dans Michel Paquet op cit

⁸ Maryvonne Sorel, psychopédagogue spécialiste de la formation des adultes citée dans idem

⁹ Témoignage cité dans Ibid.

Cela est d'autant plus inéluctable que le fréquent jeune âge des nouveaux professionnels ou futurs professionnels entraîne une fragilité de leur expérience de vie face aux situations professionnelles complexes que génèrent certains usagers. Dans ces conditions, leur savoir-être peut freiner l'appropriation adaptée de leur savoir de base ou leur savoir-faire.

❖ **Conséquences des réformes en termes d'effets de ciseaux :**

Le savoir-être des travailleurs sociaux en formation se trouve « laminé » par un effet de ciseau :

- le fossé entre les savoirs de base dispensés par les centres de formation dans l'application des référentiels et les savoir-faire des sites qualifiant déterminés par la culture institutionnelle et la dynamique de groupe des équipes.
- leur fréquent jeune âge entraînant une fragilité de leur expérience de vie face aux situations professionnelles complexes que génèrent les usagers.

1.5.12 Mutations issues du brouillage des fondements traditionnels des politiques sociales par les pratiques professionnelles

Les politiques sociales sont organiquement liées à la protection sociale qui se compose de la sécurité sociale, de l'aide sociale et de l'action sociale. La complexification de la pauvreté a brouillé cette catégorisation dans les pratiques professionnelles. Les administrations de la sécurité sociale comportent de plus en plus de dispositifs qui relèvent de l'aide sociale. On peut citer comme exemple le Fond d'Action Sanitaire et Sociale de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie qui comporte des prises en charge de type aide sociale ou action sociale.

Cette mutation génère des angles morts pour les usagers qui connaissent plus les remboursements des soins que la prise en charge du RAC : Reste à charge pour certaines dépenses de santé peu ou prou remboursées, par le FASS

De nombreuses institutions ignorent par ailleurs les opportunités de financement de la coproduction de savoirs dans le cadre d'un partenariat financé par le FASS. On peut évoquer les actions collectives de prévention, d'éducation à la santé que financent certains FASS.

De façon traditionnelle, on oppose la logique bismarckienne (assurantielle car contributive) à la logique béveridgienne (assistantielle car non contributive). Les pilotes des politiques sociales ont dû s'adapter à l'évolution de la pauvreté en mettant en place des systèmes hybrides qui génèrent des angles morts conséquents.

En effet, certains usagers peuvent utiliser la CMU (Couverture Maladie Universelle) comme assurance volontaire et donc cotiser à hauteur de 8% de leurs revenus pour la partie qui dépasse le plafond CMU.

Les minima sociaux sont généralement rattachés au système assistantiel, cette catégorisation n'est plus d'actualité puisque la perception de certains minima sociaux est liée à une contribution antérieure. L'Allocation Spécifique de Solidarité et l'allocation supplémentaire d'invalidité se rangent dans cette catégorie, le RSA activité aussi.

L'angle mort qui en découle est que dans les mentalités, un bénéficiaire de minimum social est forcément un « non contributeur » ce qui a une résonance, à tort, d'assisté. Ce type de stigmatisation peut contribuer au non recours aux droits sociaux.

La gestion de l'urgence sociale a renforcé la capacité des institutions à créer ex nihilo des dispositifs d'intervention. En ce qui concerne les aides sociales, elles sont donc de plus en

plus soit facultatives, soit extra-légales. En dépit de leur efficacité, ces dispositifs sont souvent mal connus de toutes les parties prenantes.

L'aide sociale se distingue de l'action sociale parce qu'elle est individuelle, spécialisée, subsidiaire mais aussi récupérable (AUBIN, 2008, p. 18 et s). A ces principes, le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion a rajouté récemment le principe du « juste droit » (CNLE, 2013). L'aggravation de la pauvreté et la complexité de sa gestion administrative de ces dernières années, ont, en termes d'angle morts, démultiplié des récupérations brutales d'indus plongeant les personnes démunies dans une désespérance dramatique. Ce manque de délicatesse aurait probablement contribué à certains suicides de chômeurs « recalculés ». De nouveaux cas alimentent chaque jour le contentieux de récupération des aides sociales surtout dans les territoires les plus touchés par les exclusions.

Un angle mort observé ces dernières années, découlant du brouillage des fondements des politiques sociales concerne les principes d'égalité (constitutionnelle), d'équité (AUBIN, 2008, p. 34) et de mixité sociale. Les savoirs professionnels se trouvent dans leur application écartelés entre ceux-ci. Le rôle du conseil constitutionnel dans ce grand écart douloureux n'est sans doute pas neutre. Tout concepteur de politiques sociales se doit donc de s'entourer d'éminents constitutionnalistes sous peine de voir certains dispositifs invalidés. La pirouette du principe d'égalité de chances ne permet pas de faire adopter le principe d'équité qui est traité de plus en plus comme une inégalité constitutionnelle.

La stigmatisation rampante des pauvres dans l'opinion publique, rend impérative pour toute décision de politiques sociales, la mise en place de mesures de pédagogie car le changement de mentalités malheureusement ne se décrète point.

Enfin, La territorialisation de certains financements, voire du suivi, empêche l'exploitation des opportunités de prise en charge extraterritoriale et un meilleur suivi des usagers dans le temps et dans l'espace ; dans une logique de cohérence. Les régions frontalières telles que le Nord pas de calais peuvent en pâtir pour des prises en charge de qualité réalisables en Belgique.

La coproduction de savoirs devrait être aussi transfrontalière

Il ressort des analyses précédentes, des manques à gagner pour les savoirs professionnels dont les plus significatifs sont les suivants :

- Manque de dispositifs de veille sur les nouvelles aides facultatives et extra-légales : certains usagers connaissent mieux l'offre et les aides que les professionnels
- Manque de capitalisation de diffusions, de mutualisation ou de transfert des bonnes pratiques en matière de lutte contre la pauvreté humaine surtout pour gérer l'urgence sociale.

Le caractère structurant des mutations évoquées, offrait de nombreuses opportunités d'impulsion d'un processus de coproduction de savoirs mobilisables en tout temps et tout lieu ; pour l'accompagnement efficient des personnes démunies. Cependant, le constat qui s'impose après toutes ces années, est sans doute celui de la persistance de nombreux angles morts source de nombreux manques à gagner et coûts d'opportunités dans l'intervention sociale au quotidien.

En conséquent, la crise budgétaire actuelle des administrations de la protection sociale, relance naturellement la cruciale question de leur neutralisation optimale sans détériorer la qualité de la prise en charge des usagers des politiques sociales d'accompagnement des personnes en situation de pauvreté.

2 Neutralisation des angles morts cognitifs par la coproduction mutualisée et territorialisée des savoirs

2.1 Exigences méthodologiques du processus de coproduction de savoirs

La coproduction de savoirs en politiques sociales procède bien d'une observation sociale classique comme définie par Hatzfeld¹⁰. Cependant, elle devrait comprendre 3 exigences méthodologiques minimales :

1. Impulser une démarche de travail en réseau et en partenariat transcendant les seuls établissements concernés et impliquant une démarche participative ascendante des usagers-citoyens
2. Adopter une typologie fonctionnelle trilogique des savoirs pour garantir leur opérationnalité :
 - a. savoirs professionnels structurels et d'urgence sociale,
 - b. des savoirs de veille sociale adaptative, anticipative et exploratoire
 - c. des savoirs transversaux solidaires et participatifs basés sur les apports de l'économie du savoir et l'économie solidaire
3. cibler de façon prioritaire les angles morts cognitifs des acteurs et usagers des politiques sociales comme ceux listés de façon non exhaustive par nos travaux

2.2 Contours d'un Observatoire Territorialisé pour l'Inclusion Sociale et contre la Contre la Pauvreté Humaine : OTISPH

2.2.1 Missions de l'OTISPH

- ❖ **contribuer à la déclinaison territoriale du nouveau plan pluriannuel contre la pauvreté et pour inclusion sociale**

De ce point de vue, l'observatoire pourrait servir d'appui pour la territorialisation du plan telle que précisé dans les 2 axes suivants :

- La définition d'une **stratégie de suivi et d'évaluation** des mesures adoptées et des feuilles de route ministérielles, s'appuyant sur un ensemble d'indicateurs équilibrés.
- L'élaboration d'une **méthodologie de déclinaison territoriale** du plan afin qu'il devienne un objet de débat sur l'ensemble du territoire national (CNLE, 2013, p. 9).

- ❖ **Contribuer à la mise en place d'un chantier de coproduction de savoirs pour remédier au mille-feuilles des seuils de pauvreté monétaire**

8 seuils de pauvreté monétaire pour traiter du seul et unique problème qu'est la pauvreté, c'est trop. L'enjeu est de garantir une prise en charge plus cohérente et plus équitable des usagers.

- ❖ **Contribuer à l'éradication du phénomène de non recours aux droit sociaux**

Capitaliser les problématiques issues du phénomène de non recours aux droit sociaux tel que recommandé par le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (Izard, Songoro, Tamer, & Vincent, 2013, p. 40)

- ❖ **Contribuer à la constitution d'une banque d'expériences**

L'objectif du nouvel observatoire de ce point de vue sera de faire connaître, valoriser les interventions et dispositifs des différents acteurs contribuant à la prévention et à la lutte contre la pauvreté.

¹⁰ Op cit.

Sur ce point la banque d'expérience de l'UNCCAS : Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale est un modèle digne d'intérêt.

Cette banque d'expérience pourrait s'alimenter des contenus significatifs :

- Des banques d'expériences existant
- Des savoirs issus des actions de type ISIC (Intervention Sociale d'Intérêt Collectif) existant sur le territoire : groupes de paroles, travail avec les communautés, actions de mixité sociale ...
- Des savoirs issus des RERS et des SEL (Archambault, et al., 2002)
- De nouvelles offres de prise en charge en termes de nouveaux dispositifs expérimentaux, de nouvelles aides sociales facultatives et extralégales, de nouveaux mix innovants.

❖ **Contribuer aux différents diagnostics territoriaux partagés**

Pour éviter de diagnostiquer ce qui a été déjà diagnostiqué. Ce qui est une des sources d'inefficience en politiques sociales

❖ **Contribuer à la mise en place d'une véritable politique sociale territorialisée, préventive et d'urgence sociale**

pour répondre à la nécessité de :

- De prendre la juste mesure de la nécessité de territorialiser les problèmes sociaux
- De répondre à l'urgence sociale (Frigoli, "Lorsque gérer l'action sociale devient affaire d'action collective. Une contribution à l'analyse des partenariats dans l'action sociale territorialisée", 2004)
- De prévenir la pauvreté
- D'adapter les politiques sociales aux réalités locales
- D'expérimenter de nouveaux dispositifs et de les mutualiser
- De faire participer les usagers et les citoyens
- Prévenir les redondances d'outils de lutte contre la pauvreté sur le territoire

❖ **Etre un observatoire des observatoires pour proposer un guichet territorial unique en matière de savoirs sur les politiques sociales de lutte contre la pauvreté**

➤ **Capitaliser exploiter et optimiser l'expérience des guichets uniques pour gérer l'urgence sociale**

Sont visés :

- Les MDPH (Maison départementales de la personne en situation de handicap)
- Les SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation)
- Les CASU dont certains ont produit, notamment dans l'ouest de la France, des résultats positifs : définition de critères communs aux différentes institutions, procédures d'urgence parfois intégrées(première institution sollicitée payant le secours et pouvant se retourner, en fonction des critères définis conjointement, vers tel ou tel de ses partenaires) (Frigoli, Lorsque gérer l'action sociale devient affaire d'action collective : Une contribution à l'analyse des partenariats dans l'action sociale territorialisé : Le cas de la lutte contre l'exclusion)(Autès & Vaubourgeix, 2001)

Il s'agit de ce point de vue de contribuer « autour des services d'accueil, d'information et d'orientation (SAIO), à une sorte de « service public fonctionnel » des réponses à l'urgence sociale. Il conviendrait d'encourager, sans institutionnalisation ni encadrement uniforme des modalités de collaboration, la structuration de réseaux autour d'un niveau local (premier accueil et coordination des aides d'urgence) et d'un niveau départemental centré sur SIAO et articulations entre urgence et insertion. » (Dinet, Thierry, & Janvier, 2013, p. 15)

Il faudrait permettre aux professionnels du social d'accéder plus rapidement à des savoirs opérationnels pour gérer l'urgence sociale.

➤ **Centraliser Capitaliser et diffuser la production de savoirs issus des observatoires existants**

Il s'agit de mutualiser et d'opérationnaliser certains contenus des observatoires listés précédemment.

➤ **Centraliser et améliorer la connaissance du contenu des documents de régulation collective et individuelle des établissements sociaux par les pilotes.**

Les outils collectifs et individuels de régulation des établissements sociaux et médico-sociaux sont la planification la programmation, l'évaluation, le conventionnement, la contractualisation le groupement et la mutualisation. Le contenu des documents qui en découlent n'est pas souvent connu de tous les professionnels. On peut évoquer de ce point de vue, les schémas, plans et programmes départementaux, tels que le PDI, le PDALPD, le PDAHI...

➤ **Centraliser Capitaliser et diffuser la production de savoirs des travailleurs sociaux en formation validés par leurs écoles :**

Sont ciblés entre autres :

- Dossiers TPR (Travail, Partenariat et Réseaux) dont certains sont excellents et proposent des expériences alternatives et innovantes
- Diagnostics de territoire,
- mémoires d'études, (Arrêté du 20 octobre 2008 modifiant l'arrêté du 29 juin 2004 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social , 2008)(Décret n° 2007-899 du 15 mai 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé , 2007)
- tables rondes orchestrées par les écoles

➤ **Diffuser et contribuer au partage des savoirs pédagogiques issus de co-construction de l'alternance**

Les sites qualifiant et les formateurs-terrains, les centres de formation, les observatoires des qualifications, les universités, les ministères de tutelle échangent parfois leur point de vue sur la pédagogie la plus adaptée à la formation des futurs professionnels. Ces échanges ne concernent que quelques centres de formation ou quelques territoires. Ces expériences validées pourraient être diffusées par l'observatoire projeté.

➤ **Garantir une transdisciplinarité et pluridisciplinarité des savoirs professionnels des travailleurs sociaux afin de les décloisonner**

- L'observatoire devrait se positionner comme un super « Vidal¹¹ » des politiques sociales de lutte contre la pauvreté
- Développer la veille documentaire en associant les centres de documentations des différents acteurs

➤ **Créer et animer une bourse d'offres et de demandes de mutualisation, de capitalisation et de transfert de savoirs issus de bonnes pratiques.**

Eviter que, faute de transferts, certaines bonnes pratiques ne disparaissent.

➤ **Contribuer à la diffusion et à l'appropriation sur un territoire des méthodes de coproduction de savoir qui ont fait leur preuve**

Il s'agit des dispositifs basés sur la MOC, les Peer review, ou évaluation par les pairs, les forum-citoyens, la démocratie participative, les RERS et les SEL(Commission Européenne, 2006) (Commission Européenne Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion Unité 01, 2011) ((Dehousse, 2004)(IGAS, 2006) (Fondation Armée du Salut, 2010)(Fondation Armée du Salut, 2010)et l(Fondation Armée du Salut,

¹¹ Le Dictionnaire Vidal est un ouvrage médical français rassemblant l'ensemble des « résumés des caractéristiques du produit » des médicaments des laboratoires de pharmacie.

2010)(CNLE: Conseil National de lutte contre l'Exclusion, 2011). (CNLE, 2011) (CNLE, 2011)

On peut rajouter ceux basés sur l'approche par pauvreté subjective et humaine comme :

1. Le 8^{ème} collège du CNLE, (Dinet, Thierry, & Janvier, 2013, p. 5)
2. Le Croisement des savoirs (ATD). A partir de son université populaire réunissant personnes en situation de pauvreté, volontaires et « alliés » du mouvement, et avec l'appui d'universitaires et de chercheurs, ATD a progressivement mis au point une méthodologie du « croisement des savoirs » visant une co-formation ou une formation réciproque des personnes en situation précaire et de professionnels ou d'institutionnels venus d'horizons très différents.
3. Le Conseil Consultatif des Personnes accueillies (CCPA) de la Fondation Armée du Salut : constitue une démarche participative innovante, un mixte de démocratie représentative et de démocratie participative.

L'enjeu étant d'associer étroitement les usagers-citoyens à la coproduction des savoirs relatifs à leur inclusion sociale.

❖ **Mobiliser et redéployer pour son fonctionnement des moyens existants et solliciter des financements européens de PROGRESS**

L'observatoire devrait obtenir des financements dans le cadre du programme PROGRESS

❖ **Contribuer au développement de l'observation sociale dans les établissements sociaux et médico-sociaux et à la diffusion et mutualisation de leur contenu**

➤ **Contribuer à la mise en place d'outils d'observation sociale**

Cette mission est bien précisée par Hatzfeld et Spiegelstein dans leur intéressante analyse de l'observation sociale qui est la suivante « Il existe un double enjeu de l'implication des intervenants sociaux. D'une part, permettre d'avoir de meilleures connaissances des phénomènes sociaux et, d'autre part, d'adapter l'action sociale à l'évolution de la société.

Il s'agit en outre de se doter d'outils méthodologiques et statistiques permettant de parfaire la connaissance de la demande sociale, et de faire face aux besoins nouveaux en anticipant les demandes futures.

L'existence d'un dispositif de ressources permettra l'éclairage nécessaire sur les questions jugées prioritaires, les actions à mener et les crédits à mettre en place.

Cet objectif ne peut être atteint sans la mise en place d'un système organisé permettant le recueil et la diffusion des données, en interne d'abord, puis en externe, par la formalisation des échanges avec les partenaires de la démarche d'observation » (Hatzfeld & Spiegelstein, 2000)¹²

➤ **Contribuer à l'adaptation de l'évaluation interne et externe**

En recommandant l'intégration de l'observation sociale dans les critères d'évaluation interne et externe des établissements impliqués dans la lutte contre la pauvreté humaine :

- Nécessité d'en avoir
- Nécessité de les alimenter et les actualiser régulièrement
- Nécessité de les partager et de les mutualiser sur des plateformes territoriales de coproduction du capital savoir comme celle que nous recommandons

¹² Cité à la page web suivante <http://www.abs92.com/boite/boite11.htm> accédé le 14 mai 2013

➤ **Enrichir les écrits obligatoires d'éléments d'observation sociale :**

Inciter les institutions à introduire dans leurs écrits obligatoires et réglementaires une partie portant sur les éléments ayant alimenté ou susceptibles d'alimenter l'observatoire social Territorialisé : rapports d'activité, rapports financiers, documents liés à la convergence tarifaire...

L'observatoire Territorialisé pour l'Inclusion Sociale et contre la pauvreté Humaine se projette plus comme une plateforme d'articulation souple et optimisée des ressources informationnelles que comme un dispositif réellement nouveau. Le but est d'en limiter le coût, d'impulser une réelle dynamique territorialisée et de proximité de coproduction de savoirs.

Cette essence explique sans doute pourquoi, le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale est de nature à lui offrir un contexte favorable et porteur.

2.3 Nouveau contexte porteur et favorable pour la mise en place de l'observatoire : Le plan Pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

2.3.1 Le silencieux enrichissement du modèle social français par le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Le plan Pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté suite à la conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du 10 et 11 Décembre 2012, enrichit discrètement, sans tambour ni trompette, le modèle social français et les fondements des politiques sociales de lutte contre la pauvreté. Cet enrichissement fondamental découle aussi bien des grands principes énoncés, que des principales mesures du plan.

2.3.2 Les leviers potentiels de la conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

2.3.2.1 Les leviers des 6 grands principes du plan pour l'observatoire territorialisé

La partie qui suit reprend textuellement les principes tels que figurant dans le document original à savoir la fiche de synthèse du plan (CNLE, 2013, p. 1) . L'importance du contenu justifie cette entorse méthodologique.

- **Le principe d'objectivité** : face à l'ampleur et à la diversité des situations de pauvreté, on ne peut plus continuer à considérer les pauvres et les précaires comme une minorité marginale, peu ou prou responsable de sa situation.
- **Le principe de non-stigmatisation** : c'en est fini de la dénonciation de la paresse ou de la malhonnêteté des ménages modestes. Les personnes en situation de pauvreté ou de précarité veulent s'en sortir, le sens des politiques sociales est de les y aider.
- **Le principe de participation des personnes en situation de pauvreté à l'élaboration et au suivi des politiques publiques** : comme l'a illustré la préparation de la conférence nationale, la parole des personnes directement concernées par les difficultés sociales enrichit les propositions politiques de leur expertise.
- **Le principe du "juste droit"** : sans oublier la question de la fraude sociale, il est urgent de s'attaquer au phénomène du non recours aux droits sociaux. Le Gouvernement entend, à travers la notion de juste droit, s'assurer que l'ensemble des citoyens bénéficient de ce à quoi ils ont droit, ni plus, ni moins.
- **Le principe de décloisonnement des politiques sociales** : la solidarité prend maintenant place dans chaque pan de l'action publique. La conception et la mise en œuvre interministérielles de ce plan en sont l'illustration. Ce principe va de pair, sur le terrain, avec un changement des pratiques, dans le sens d'une

meilleure coordination des acteurs, publics, associatifs et privés, autour de l'accompagnement des personnes.

2.3.2.2 Les leviers des mesures du plan pour l'observatoire

1. Nécessité d'une déclinaison territoriale du plan
2. La lutte contre le non recours aux droits sociaux en ce qui concerne les minima sociaux, la CMU et l'ACS (Aide à la Complémentaire Santé)
3. La création d'un registre national des crédits aux particuliers (dit "fichier positif") pour participer à la lutte contre le surendettement
4. Création d'un observatoire de l'inclusion bancaire, qui appréciera publiquement les pratiques des banques envers leurs clients en difficulté financière
5. Accentuer la territorialisation des politiques de lutte contre la pauvreté (Dinet, Thierry, & Janvier, 2013):
 - a. Mieux articuler les différents niveaux de compétence :
 - i. D'expérimenter des Conseils départementaux du développement social, intégrant l'ensemble des institutions intervenant dans le champ de l'action sociale.
 - ii. D'impulser, avec les départements, des conférences territoriales du développement social, réunissant sur des territoires infra-départementaux les élus départementaux et communaux, l'État et les acteurs associatifs et socioéconomiques du développement social.
 - iii. D'encourager la passation de contrats territoriaux de développement social entre département, communes et intercommunalités
 - iv. Enfin, de mutualiser et inventer de nouveaux outils de coordination fonctionnelle sur le terrain : appui à des réseaux de coopération, mise en cohérence entre institutions des offres d'accompagnement et d'insertion
 - b. Optimiser le fonctionnement des SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
 - i. La mobilisation de tous les acteurs sera pour cela nécessaire : la convergence vers un SIAO unique –urgence et insertion – devra s'accélérer ; progrès qui ne sera achevé qu'avec un renforcement du pilotage des préfets et une participation des services spécialisés dans la prise en charge des publics spécifiques, notamment les Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).
 - ii. La question du système d'information équipant les SIAO devra également être résolue, dès 2013, pour aboutir à une observation nationale et régionale efficace.
 - iii. Afin de renforcer la cohérence et l'efficacité des documents programmatiques, les PDAHI et les PDALPD seront fusionnés.
 - c. mieux coordonner l'offre de soin : Il s'agit de construire une nouvelle approche partenariale de proximité pour l'accès aux soins des personnes en situation de pauvreté ou de précarité. L'objectif est de fédérer, de décloisonner et rendre lisible l'ensemble des dispositifs existants (centres de santé, permanence d'accès aux soins de santé, lits d'accueil médicalisés, expérimentation "un chez-soi d'abord"...) dans le cadre d'une animation territoriale incluant tous les acteurs de la prévention (santé scolaire, PMI...), du soin et du secteur social. Cette animation doit constituer un volet important des programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS).

6. Développer sur de larges bases la participation des personnes en situation de pauvreté et de précarité à l'élaboration et au suivi des politiques publiques
7. Refonder le travail social
 - a. Moderniser l'appareil de formation pour améliorer la qualité des formations
 - b. Améliorer la formation des travailleurs sociaux aux questions budgétaires et bancaires
8. Observer les besoins, évaluer et capitaliser les pratiques habituelles de l'action sociale
 - a. La mobilisation plus régulière et rigoureuse de la statistique publique (INSEE, DARES, DREES) et des données disponibles dans les caisses nationales de la sécurité sociale.
 - b. Le développement de l'observation territoriale, à travers notamment la généralisation de l'observation régionale et l'aboutissement de la mise en place de réseaux d'observation (exemple : les SIAO).
 - c. Le lancement d'un chantier sur l'approche des potentialités et des richesses, non mesurables en termes de comptabilité nationale, des personnes et des territoires.
 - d. Le lancement d'un chantier sur l'évaluation des coûts évités grâce à l'intervention sociale, notamment préventive.
 - e. La construction d'un réseau de capitalisation des pratiques significatives

On peut affirmer que certains éléments du plan ci-dessus présenté conforte la pertinence et la légitimité de l'observatoire que nous recommandons ; Sa mise en œuvre créera un contexte favorable à sa concrétisation car elle comporte de nombreux leviers potentiels pour ce type de dispositif.

Conclusion

Le nouveau plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale aura un effet potentiel positif et structurant sur le modèle social français. Il pourrait en être de même sur la neutralisation des angles morts cognitifs des politiques sociales de lutte contre la pauvreté humaine. Un observatoire comme celui que nous suggérons pourra en être un des vecteurs

Dans ces conditions, il relève de l'urgence sociale et de l'efficacité opérationnelle que ses principales mesures soient appliquées sans délai, compte tenu de l'aggravation de la souffrance sociale en lien avec l'intensification de la crise du marché du travail. N'est-il pas établi dans le contexte social actuel et comme l'affirmait Keynes « qu'à long terme nous serons tous morts (Keynes, 1924) » ?

Bibliographie :

- Bouquet, Jean-yves; Barrey, Brigitte . (2006). *nouveau dictionnaire critique d'action sociale*. paris: Bayard.
Site internet de COMPAS. (s.d.). www.lecompas.fr/presentation. Consulté le mars 22, 2013, sur www.lecompas.fr: <http://www.lecompas.fr/presentation>
- Amartya, S. (2000). *Repenser l'inégalité*. Paris: Seuil.
- Angotti, M., Belorgey, J., Maestracci, N., Morin, M., Outin, J., Pliez, E., . . . Warin, P. (2012, Octobre). La pauvreté perdue de vue. *Esprit* , 388/10.
- Archambault, E., Bacqué, M.-H., Chanial, P., Crémieux, R., Dreyfus, M., Haribey, J.-M., . . . Milesy, J.-P. V. (2002, Janvier-Février). L'économie Sociale et solidaire : un projet politique. *Mouvements*.
- Arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé. (J.O. 152 du 3 juillet 2007, juillet 3). *Journal officiel* 152. Paris: Direction des journaux Officiels.
- Arrêté du 20 octobre 2008 modifiant l'arrêté du 29 juin 2004 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social . (2008, octobre 30). *JORF* . Paris.
- Asquin, A., Jean-Luc, G., & Rainelli, M. (1995). *Les nouvelles formes organisationnelles*. Paris: Economica.
- Attias-Donfut, C. (1996). Les solidarités entre générations. *Donnée Sociales*, pp. 317-323.
- AUBIN, E. (2008). *l'essentiel du droit des politiques sociales*. paris: Gualino Editeur.
- Autès, M., & Vaubourgeix, S. (2001). Les CASU, un dispositif entre l'urgence et le droit : la mise en place des Commissions de l'action sociale d'urgence dans le Nord et le Pas-de-Calais. *Revue française des affaires sociales*, pp. 217-230.
- Borgetto, M., & Michel, C. (2008). *Qui gouverne le social ?* Paris: Dalloz.
- Bouquet, Jean-yves ; Barrey, Brigitte. (2006). *nouveau dictionnaire critique d'action sociale*. paris: Bayard.
- CNLE. (2011, février 9). <http://www.cnle.gouv.fr/Definition-generale.html>. Récupéré sur <http://www.cnle.gouv.fr/>.
- CNLE. (2011, février 9). <http://www.cnle.gouv.fr/Glossaire-de-la-participation.html>. Récupéré sur <http://www.cnle.gouv.fr/Glossaire-de-la-participation.html>
- CNLE. (2013). *Fiche de Synthèse*. paris: CNLE. Consulté le avril 28, 2013, sur <http://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/DP-PAUVRETE-Synthese-2.pdf>
- CNLE. (2013, janvier 21). Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. <http://www.cnle.gouv.fr/Publication-du-plan-pluriannuel.html>.
- CNLE: Conseil National de lutte contre l'Exclusion. (2011, Février 9). <http://www.cnle.gouv.fr/Les-Peer-review.html>. Consulté le mai 13, 2013, sur <http://www.cnle.gouv.fr/Les-Peer-review.html>
- Colosanto, D., Kapteyn, A., & Van der Gaag, J. (1984). Two subjective definitions of poverty, Results from the Wisconsin basic needs study. *Journal of human resources*, 19, 127-137.
- Commission Européenne. (2006, octobre 24). *DÉCISION No 1672/2006/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 24 octobre 2006 établissant un programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale — Progress*. Récupéré sur <http://eur-lex.europa.eu/>: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2006D1672:20100408:FR:HTML>
- Commission Européenne Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion Unité 01. (2011). *Progress en action: le programme de l'UE pour l'emploi et la solidarité sociale 2007-2013*. Luxembourg: Office des publications de l'Union Européenne.
- Conseil Economique et social. (1995). *La grande Pauvreté : Evaluation des politiques publiques de lutte contre la grande Pauvreté*. Paris: Direction des Journaux Officiels.
- Déchaux, J.-H. (1994). L'économie cachée de la parentée : l'exemple français. *Recherches sociologiques*, 25, pp. 124-145.
- Décret n° 2007-899 du 15 mai 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé . (2007, mai 16). *Journal officiel*. Paris: Direction des journaux officiels.
- Dehousse, R. (2004). *L'Europe sans Bruxelles : une analyse de la méthode ouverte de coordination*. Paris: L'Harmattan.
- Dickes, P. (1994). Ressources financières, bien-être subjectif et conditions d'existence. *trajectoires sociales et inégalités*.
- Dinet, M., Thierry, M., & Janvier, G. (2013). *Rapport du Groupe de travail "Gouvernance des Politiques de solidarité" Conférence Nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale*. Paris: Conseil National des politiques de lutte contre la pauvreté et les exclusions.
- Fondation Armée du Salut. (2010, novembre 26). http://www.armedusalut.fr/fileadmin/user_upload/docs/pdf/europe/LaMOC-cahier_de_propositions-26nov.pdf. Récupéré sur <http://www.armedusalut.fr/>: http://www.armedusalut.fr/fileadmin/user_upload/docs/pdf/europe/LaMOC-cahier_de_propositions-26nov.pdf

- Fondation Armée du Salut. (2010). http://www.armedusalut.fr/fileadmin/user_upload/docs/pdf/europe/Synthese_des_echanges_Nord_Pas_De_Calais_Armee_Du_Salut.pdf. Récupéré sur http://www.armedusalut.fr/fileadmin/user_upload/docs/pdf/europe/Synthese_des_echanges_Nord_Pas_De_Calais_Armee_Du_Salut.pdf
- Fondation Armée du Salut. (2010). http://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Presentation_projet_2009_MOC.pdf. Récupéré sur www.cnle.gouv.fr: http://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Presentation_projet_2009_MOC.pdf
- Frigoli, G. (2004, avril). "Lorsque gérer l'action sociale devient affaire d'action collective. Une contribution à l'analyse des partenariats dans l'action sociale territorialisée". *Revue française des affaires sociales*, 4, 85-103. Récupéré sur www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2004-4-page-85.htm
- Frigoli, G. (s.d.). Lorsque gérer l'action sociale devient affaire d'action collective : Une contribution à l'analyse des partenariats dans l'action sociale territorialisée : eLe cas de la lutte contre l'exclusion. Récupéré sur http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/07/90/12/PDF/RFAS_partenariat.pdf
- Frigoli, G. (s.d.). *Lorsque gérer l'action sociale devient affaire d'action collective : Une contribution à l'analyse des partenariats dans l'action sociale territorialisée : Le cas de la lutte contre l'exclusion*. Consulté le février 12, 2013, sur http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/07/90/12/PDF/RFAS_partenariat.pdf
- Galland, O. (1996). Les frontières de la jeunesse. *Données Sociales*.
- Goestchy, J. (2008). l'apport de la MOC à l'intégration européenne". Dans RAYSSIGUIER, *Politiques sociales et de santé* (p. 308). rennes: EHESP.
- Hatzfeld, H., & Spiegelstein, J. (2000). *Méthodologie de l'observation sociale: Comprendre, évaluer, agir*. Paris: Dunod. Récupéré sur <http://www.abs92.com/boite/boite11.htm>
- Hertoghe, A., & Migliorini, R. (1995). *Vaincre l'exclusion aujourd'hui*. Paris: Bayard.
- Hourriez, J.-M., & Bernard, L. (1997). l'approche monétaire de la pauvreté: Méthodologie et résultats. *Economie et Statistique*, N° 308-309-310.
- IGAS. (2006). *La dimension européenne des politiques sociales*. Paris: La documentation française. Récupéré sur <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/064000882/0000.pdf>
- Izard, s., Songoro, O., Tamero, F., & Vincent, S. (2013, janvier 25). le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. *Actualités Sociales Hebdomadaires*, pp. 39-55.
- Jacquet, p., Jaunaux, C., & De boissieu Christian, S. J. (2004, Mai). Amartya Sen, la pauvreté comme absence de capacité . *Ceras - revue Projet* .
- Jamot-Robert, C. (2007). *politiques sciales*. paris: vuibert.
- Keynes, J. M. (1924). *A tract on monetary reform*. London: Macmillan.
- Lipietz, A. (2001). *Pour le tiers secteur, l'économie sociale et solidaire : pourquoi, Comment*. Paris: La découverte.
- Lolivier, S., & Verger, D. (1997). pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes. *Economie et statistiques*, 308-309-310.
- M.Borget et R.lafore CASF : Code de l'action sociale et des familles. (2005). *CASF : Code de action sociale et des familles*. Paris: Dalloz.
- Ministère des Affaires Sociales et de la Santé. (2009, Mars 29). Qu'est-ce que la mesure d'accompagnement personnalisé (MASP) ? Récupéré sur <http://www.social-sante.gouv.fr/espaces,770/famille,774/dossiers,725/protection-juridique-des-majeurs,1735/la-mesure-d-accompagnement-social,1736/qu-est-ce-que-la-mesure-d-11456.html>
- Moine, A. (2007). *Le territoire: Comment observer un système complexe*. Paris: L'harmattan.
- Pagneux, F. (2009, septembre 18). *Actualités Sociales Hebdomadaires*.
- Paquet, M. (2013, janvier 18). la formation des travailleurs sociaux à l'épreuve des référentiels. *Actualités Sociales Hebdomadaires*, N° 2793 .
- Paquet, M. (2013, janvier 18). la formation des travailleurs sociaux à l'épreuve des référentiels. *Actualités Sociales Hebdomadaires*, N° 2793.
- PNUD. (2013). *Rapport sur le développement humain 2013*. New York: PNUD.
- Rainwater, L. (1974). *Wath money Buys : inequality and the social meaning of income*. New York: Basic books.
- Rayssiguier, Y., Jégu, J., & Laforcade, M. (2008). *Politiques sociales et de santé : comprendre et agir*. Rennes: EHESP (Editions de l'Ecole des hautes études en Santé publique).
- Rayssiguier, Yvette; Jégu, Josianne; Laforcade Michel. (2008). *Politiques sociales et de santé : comprendre et agir*. Rennes: EHESP (Editions de l'Ecole des hautes études en Santé publique).
- Rayssiguier,yvette ; Jégu,Josianne ; Laforcade,Michel. (2008). *Politiques sociales et de santé : comprendre et agir*. Rennes: EHESP (Editions de l'Ecole des hautes études en Santé publique).
- Rivero, J. (1961). *les notions d'égalité et de discrimination dans le droit public français*. paris: Dalloz.
- Sen, A. (1985). *Commodities and Capabilities*. Oxford: Elsevier Science Publishers.
- Sen, A. (2003). *L'économie est une science morale*. Paris: La Découverte.
- Sen, A. (2003, janvier). L'indice de développement humain . *Revue du MAUSS*, pp. 259-260.

- Sen, A. (2009). *Ethique et économie*. Paris: PUF.
- Sen, A. (2012). *Repenser l'inégalité*. Paris: Point.
- Sénat. (2008, juin 16). *Étude économique n° 1 - 16 juin 2008 - La mesure de la pauvreté et de l'exclusion sociale : quels indicateurs ?* Consulté le mars 2, 2013, sur Senat.fr: <http://www.senat.fr/eco/ec01/ec011.html>
- Service de Lutte contre la pauvreté, la précarité. (2004). *une autre approche des indicateurs de pauvreté*. Bruxelles: Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.
- Site internet de l'Union Nationale pour l'habitat des Jeunes (UNHAJ). (s.d.). www.connaitre.unhaj.org/hj-plus-quun-logement/. Consulté le avril 28, 2013, sur www.connaitre.unhaj.org/: <http://www.connaitre.unhaj.org/hj-plus-quun-logement/>
- Wavrin, P. (2011). *Non recours au RSA: des éléments de comparaison*. Grenoble: ODENORE (Observatoire DE NON REcours aux droits et services).
- Wavrin, P. (2011). *Non recours au RSA: des éléments de comparaison*. Grenoble: ODENOR (Observatoire de Non recours aux droits et services).